

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 9 juillet 2010

À toutes les personnes et entreprises  
surveillées par la CSSF

**CIRCULAIRE CSSF 10/472**

**Concerne :** **Maintien du gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (UE) n° 554/2010 du Conseil du 24 juin 2010 modifiant le règlement (CE) n° 2488/2000 maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage.

Le nouveau règlement a pour objet l'insertion dans le règlement (CE) n° 2488/2000 de **l'article 8 bis** concernant la désignation des autorités compétentes dans les Etats membres dans le ainsi que le remplacement de :

- **l'article 2 paragraphe 2** définissant la communication de toute information signalant que les dispositions du règlement (CE) n° 2488/2000 ont été contournées,
- **l'article 4 paragraphes 2 et 3** définissant les cas dans lesquels la Commission est habilitée à modifier les annexes I et II et à titre d'exception à accorder des dérogations pour des raisons purement humanitaires à l'article 1 du règlement (CE) n° 2488/2000,
- **l'article 10** définissant le champ d'application du même règlement (CE) n° 2488/2000,
- **l'annexe II.**

Par ailleurs il s'agit de relever plus particulièrement le remplacement de l'**article 3** régissant la communication d'informations aux, et la coopération avec les autorités compétentes.

Le règlement (UE) n° 554/2010 est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre. Il est entré en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne, n° L 159, pages 1-4](#), qui a eu lieu le 25 juin 2010.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement à la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui les transmettra au Ministère des Finances et au Ministère des Affaires étrangères, Direction des Relations économiques internationales.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON  
Directeur



Simone DELCOURT  
Directeur



Jean GUILL  
Directeur général